

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 86395 du 22 décembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1630528S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 80589 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630397S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2017:

Gaudu, Bertrand NIGEND : 129 111 NLS : 5 281 333

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2017:

Delahaye, Bruno NIGEND : 70 789 NLS : 5 293 818

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2017:

Blaszczyk, Michel NIGEND : 117 358 NLS : 5 241 708

Brottonne, Dominique NIGEND : 159 456 NLS : 8 016 717

Silve, Damien NIGEND : 150 926 NLS : 8 009 084

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2017:

Braems, Nicolas NIGEND : 186 421 NLS : 8 044 708

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2016.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,
S.-P. BARADEL*